

A l'occasion du décès du président d'honneur Toni Cantieni

Le 23 avril, Toni Cantieni, président d'honneur de l'Association des Communes Suisses (ACS), est mort à l'âge de 88 ans. Il a beaucoup contribué à ce que l'ACS devienne une force politique importante.

Toni Cantieni a été élu président de l'ACS lors de l'Assemblée générale de juin 1987 à Berne, prenant ainsi la succession d'Erwin Freiburghaus. Dès 1965, il a été membre du Comité de l'ACS, et vice-président à partir de 1980. Après sa démission, l'Assemblée générale de 1995 à Berne l'a nommé président d'honneur. Durant de nombreuses années après sa période active, le Grison a régulièrement participé aux assemblées générales.

Président de Vaz/Obervaz

Fils d'agriculteurs, Cantieni est né le 14 mai 1928 à Lenzerheide dans la Commune de Vaz/Obervaz. De 1945 à 1949, il a fréquenté l'école normale de Coire et a obtenu en 1953 le brevet de maître secondaire à l'Université de Fribourg. Jusqu'en 1962, il a enseigné à Vaz/Obervaz, Coire et Tiefencastel.

A l'âge de 34 ans déjà, Cantieni est devenu président de la Commune de Vaz/Obervaz. Au début des années 1960, la commune grisonne se trouvait face à un développement touristique important et était confrontée aux défis les plus divers. Avec prudence et persévérance, selon le «Bündner Tagblatt» 2013, Cantieni, qui a fait aussi partie du Grand Conseil de 1963 à 1973, a pris les mesures nécessaires. Il a ainsi été le cofondateur des installations sportives Danis AG, dont il a été le directeur entre 1977 et 1993.

De 1963 à 1973, Cantieni a été député PDC au Grand Conseil et de 1971 à 1987 membre du Conseil national en tant que représentant du PDC des Grisons. Dans cette fonction, il a par ailleurs été membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe durant plusieurs années. Président de la section grisonne du PDC, il a su, comme l'écrit le «Bünder Tagblatt» à l'occasion de son 85^e anniversaire, servir d'intermédiaire entre des avis parfois divergents. Cantieni a été «un grand appui, un conseiller bienveillant et un collègue exemplaire», qui s'est toujours fortement engagé en faveur de la population montagnarde, selon ce qu'en a dit l'ancien conseiller national Dumeni Columberg.



Toni Cantieni, président d'honneur de l'Association des Communes Suisses. Photo: mäd

Le président d'honneur de l'ACS s'est aussi engagé pour la préservation du romanche, dirigeant notamment la Lia Rumantscha entre 1984 et 1992. Co-initiateur et président de Pro Svizra Rumantscha, il a contribué à la fondation du quotidien romanche «La Quotidiana». Après sa retraite, Cantieni a publié deux ouvrages de récits et de poésies en romanche d'Obervaz.

L'article 50 dans la Constitution

Lors de sa dernière assemblée générale qui s'est tenue dans le cadre de la Suisse Public, qui s'appelait encore Salon Suisse Public Commune 95, l'ACS lui a rendu hommage pour ses mérites. «Toni Cantieni a largement contribué à ce que l'ACS devienne une association de pointe de notre pays. Il a également

participé activement à la création et à la consolidation des entreprises de services de l'association», écrivait la «Commune Suisse» dans son rapport. Au début des années 1990, l'ACS a intensifié son activité politique sous la présidence de Cantieni, en commençant par la fondation du Groupe parlementaire «Politique communale» géré aujourd'hui conjointement par l'ACS et l'Union des villes suisses (UVS). Mais durant son mandat ont aussi eu lieu les travaux très importants pour les communes de la révision de la Constitution fédérale. De concert avec l'UVS, l'on a réussi à ancrer dans la Constitution l'«article sur les communes» (art. 50) et à valoriser la position des communes au sein de l'Etat fédéral.

«Rayonnement transfrontière»

En tant que membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Cantieni a souvent adopté une perspective européenne; il s'est par exemple engagé pour la signature de la Charte européenne de l'autonomie locale du Conseil de l'Europe ou pour des partenariats avec des communes d'Europe de l'Est. Dans la préface du rapport annuel de la rétrospective du 40^e anniversaire de la fondation de l'ACS, Cantieni a écrit: «Mais le rayonnement politique des communes et des villes doit dépasser les frontières. Les frontières communales, cantonales et étatiques ne doivent pas laisser transparaître de barrières. Etant donné la situation de détresse d'innombrables pays et les violations répétées des droits humains, nous avons le devoir de contribuer au soulagement de la misère. Le partenariat envisagé avec des communes d'Europe de l'Est en sera le premier pas.»

Steff Schneider